



Agence pour la
Simplification Administrative

Rue Ducale, 4
1000 Bruxelles

Plan d'action ASA 2009

approuvé par le Comité d'orientation du 2 mars 2009

Tél: 02/289.00.60 • Fax: 02/289.00.76

E-mail: asa@premier.fed.be

<http://www.simplification.be>

TABLE DES MATIERES

1. Dossiers traités par l'ASA : Sources authentiques et collecte unique des données	4
Utilisation des sources authentiques – généralités	4
1.1. Registre national	4
1.2. Banque-Carrefour des Entreprises	4
1.3. Casier judiciaire central	5
1.4. Registre central des dispositions de dernières volontés (CRT)	5
1.5. Registre central des contrats de mariage (RCCM)	5
1.6. Banque des actes notariés (NABAN)	5
2. Dossiers de simplification en cours.....	6
2.1. Création des sociétés en ligne par les notaires (e-DEPOT).....	6
2.2. Enregistrement des entrepreneurs dans le secteur de la construction auprès des commissions provinciales	6
2.3. Diffusion du guide starters.....	6
2.4. Attestations marchés publics : remplacement des attestations exigées dans le cadre de la procédure par des flux électroniques	6
2.5. Analyse du remplacement des attestations papier « employeurs » ONSS par des flux électroniques	7
2.6. Introduction des chèques-repas électroniques	7
2.7. Inscription des professions libérales dans la BCE.....	7
2.8. Certificats d'origine	8
2.9. Simplification des statistiques	8
2.10. Réutilisation des données publiques	8
3. Dossiers à l'étude	9
3.1. Sabam/rémunération équitable	9
3.2. Mandats au sein des sociétés et des entreprises	9
3.3. Inventaire et relèvement des seuils légaux de concordance électronique et facturation (e-ID).....	9
3.4. Réduction du délai exigé pour la vente d'un bien immobilier.....	9
3.5. Simplification du transfert d'un fonds de commerce	9
3.6. Procuration électronique pour transport de marchandises.....	10
3.7. Obligation de procuration en cas de remboursement de la TVA.....	10
3.8. Procédure de demande de brevets.....	10
3.9. Comptabilisation des droits d'expédition	10
3.10. Simplification de l'immatriculation des véhicules en cas de déménagement	10
3.11. Agrément pour entrepreneurs dans le cadre de marchés publics.....	10
4. Dossiers internationaux avec impact national.....	11
4.1. Représentation officielle au niveau international	11
4.2. Programme d'action européen « simplification et meilleure réglementation »...	11
4.3. Exécution de la Stratégie de Lisbonne à propos des entreprises débutantes	11
4.4. Implémentation de la Directive « Services »	12
4.5. OCDE – peer review « meilleure réglementation ».....	12
5. Evaluation de la législation et amélioration de la réglementation	13
5.1. Général.....	13
5.2. Vers un test Kafka élargi ?.....	13
5.3. Examen de dossiers ponctuels	13
6. Mesure des charges administratives.....	13

6.1.	Enquête biennale du Bureau du Plan relative aux charges administratives.....	13
6.2.	Modèle de mesure Kafka, c'est-à-dire le modèle SKM	14
6.3.	La mesure, à la demande de l'OCDE, d'une série d'obligations administratives relatives au transport de marchandises par route (certaines obligations sociales et fiscales spécifiques).....	14
7.	Promotion et soutien à la simplification.....	14
7.1.	Animation de réseaux	14
7.1.1	Réseau des agents de simplification.....	14
7.1.2	Plate-forme de concertation en matière de Simplification Administrative	14
7.1.3	Réseau « Réutilisation des données publiques »	15
7.2.	Participation à des groupes de travail externes.....	15
7.2.1	La commission de coordination de la BCE.....	15
7.2.2	Le comité de coordination de la BCSS	15
7.2.3	Le Comité Economique Interministériel du SPF Economie	15
7.2.4	Les groupes de travail mis sur pied en exécution du protocole de coopération E-gov	15
7.2.5	Le groupe de travail mixte Modernisation de la Sécurité sociale	15
7.2.6	Divers groupes de travail concernant le portail www.belgium.be	15
7.2.7	Comité de qualité de la Banque-Carrefour des Entreprises	15
7.3.	Communication.....	16
7.3.1	Site web www.simplification.be	16
7.3.2	Publications	16
7.4.	Point de contact www.kafka.be	16
7.5.	Organisation du Kafka-Award 2008-2009	16
8.	Plan d'Action Fédéral Simplification.....	17
9.	Avis ad hoc.....	17

1. Dossiers traités par l'ASA : Sources authentiques et collecte unique des données

Utilisation des sources authentiques – généralités

En 2009, la collaboration avec Fedict se prolongera pour rendre possible le développement des sources authentiques via le FSB et les élargir vers de nouvelles sources.

De plus, l'ancien environnement de production, qui ne sera plus soutenu en 2009, sera remplacé. L'objectif est en l'occurrence de faire migrer les services de recherches de personnes physiques vers la nouvelle plate-forme technique de Fedict, sans mettre en péril la continuité des services aux notaires et huissiers de justice.

1.1. *Registre national*

En 2009, l'effort de tous les services publics pour utiliser au maximum les données du Registre national et du registre bis sera poursuivi.

Concrètement, les actions suivantes sont planifiées :

1. Actualisation du plan d'action « only once » en vue de l'élaboration d'un nouveau programme de simplification fédéral dans le courant du 2^{ème} semestre 2009 ;
2. Exécution d'une enquête à propos de l'utilisation du Registre national et de la Banque-Carrefour des Entreprises à l'intérieur des greffes des tribunaux et des cours ;
3. Poursuivre la participation aux activités du roadshow (avril – septembre) ;
4. Préparation d'un cadre légistique (circulaire ou adaptation de la législation) afin de lever les derniers obstacles à l'utilisation de la eID pour la signature électronique.

1.2. *Banque-Carrefour des Entreprises*

En 2009, 4 dossiers seront au centre des préoccupations :

1. L'intégration des professions libérales, intellectuelles et prestataires de services dans la BCE ;
2. Le chargement et l'enregistrement de tous les mandats légaux pour les personnes physiques dans la BCE ;
3. Les adaptations exigées dans la BCE dans le cadre de la directive « services », avec en particulier :
 - Le développement d'un système de suivi de dossier (général ou détaillé) : celui-ci doit permettre à l'entreprise de suivre l'évolution de son dossier eu sein des services concernés ;
 - L'enregistrement des données de base de tous les types d'autorisations et d'agrémentations dans la BCE.

4. Continuer le développement du public et du public search de la BCE pour pouvoir supprimer des publications obligatoires dans le Moniteur belge.

1.3. *Casier judiciaire central*

Les plans de projets élaborés depuis 2004 et renouvelés en 2007 restent une base solide et indispensable pour faire évoluer le projet.

Il faut cependant attendre une décision politique du SPF et du ministre de la Justice.

1.4. *Registre central des dispositions de dernières volontés (CRT)*

Ce registre, géré par la Fédération Royale Belge des Notaires, contient toutes les dispositions testamentaires. Il est entre autre consulté par les receveurs du SPF Finances pour la remise des attestations de dévolution pour la succession.

L'ASA conseille la FRBN pour la modernisation de ce registre (actuellement encore dans une mesure importante sur papier) et va être responsable du développement d'un webservice qui permettra la consultation de ce registre électronique via le FSB.

1.5. *Registre central des contrats de mariage (RCCM)*

Sur proposition de l'ASA, la loi relative à diverses dispositions non urgentes actuellement débattue au parlement, prévoit la création à la FRBN d'un registre central des contrats de mariage.

Dès que ce registre pourra être consulté via un webservice, les obligations de publication actuelles relatives aux contrats de mariage pourront être significativement simplifiées par A.R. Ces contrats et leurs modifications doivent en effet être publiés au M.B., déposés à l'Etat civil et, lorsque l'un des époux est commerçant, déposés auprès du greffe du tribunal de commerce.

Sont prévus en 2009 : l'analyse et la préparation des arrêtés d'exécution nécessaires.

1.6. *Banque des actes notariés (NABAN)*

En concertation avec la FRBN et sur proposition de l'ASA, le même projet de loi prévoit la base juridique pour la création d'une banque des actes notariés.

Cette base de données devra entre autres contenir les fonctionnalités suivantes :

- Offrir aux notaires la possibilité de passer des actes entièrement dématérialisés ou, en d'autres mots, des actes électroniques ;
- Etre une nouvelle source authentique pour tous les actes passés par le notaire, aussi bien pour les actes électroniques mentionnés ci-dessus que pour les copies électroniques des actes papiers ;
- Permettre aux citoyens et aux entreprises de consulter électroniquement leurs actes personnels.

2. Dossiers de simplification en cours

2.1. *Création des sociétés en ligne par les notaires (e-DEPOT)*

La nouvelle version du programme sera mise en production dans le courant du deuxième semestre, après les résultats des tests.

Entre-temps, les analyses et les développements continuent pour élargir encore l'application et permettre :

1. La manipulation de changements plus complexes (transferts, cessations, ...) et les dépôts électroniques de formes juridiques complémentaires ;
2. Le retour en arrière et l'annulation des changements introduits en cas de problème ;
3. Le dépôt des statuts coordonnés ;
4. L'envoi et le dépôt électronique du rapport du réviseur.

La Fédération Royale Belge des Notaires sera invitée à promouvoir intensivement le dépôt électronique des créations et des modifications d'actes.

2.2. *Enregistrement des entrepreneurs dans le secteur de la construction auprès des commissions provinciales*

L'ASA continuera à suivre ce dossier qui doit être complètement bouclé pour le 28 décembre 2009 (date d'entrée en vigueur de la directive « services »).

2.3. *Diffusion du guide starters*

Le Guide-starters devra bien entendu être actualisé en fonction des évolutions des sources authentiques.

Une version vulgarisée permettrait de mieux faire comprendre le principe de la collecte unique de données au public.

2.4. *Attestations marchés publics : remplacement des attestations exigées dans le cadre de la procédure par des flux électroniques*

1. Les améliorations en matière de gestion professionnelle du User Management pour Télémarch demandées en 2008 vont être incorporées dans le nouveau release digiflow 2.9, début de l'année 2009.

Il sera alors possible d'effectuer les opérations de :

- a) mise à jour du manuel digiflow 2.9 ;
- b) embarquer le cadastre des pouvoirs adjudicateurs, par niveaux de pouvoirs, dans le UM de Fedict ;
- c) revoir les relations de responsabilité des gestionnaires en sécurité (avec Fedict) ;
- d) faire appliquer le numéro standard de marché ;
- e) organiser la structure de surveillance des pouvoirs adjudicateurs et de l'utilisation du service électronique (obligatoire) ;

- f) communiquer aux gestionnaires des institutions publiques leurs responsabilités en matière de simplification administrative dans le projet Télémarc.

L'objectif de simplification pour les entreprises (remplacement des documents papier par des consultations on line) sera ainsi évalué plus efficacement. Des actions de promotion/contrôle pourront être menées.

2. Une deuxième évaluation de la Déclaration implicite sur l'honneur aura lieu au 2^{ème} trimestre.

3. **Les relations avec les Régions et Communautés** seront intensifiées afin de structurer davantage l'offre de services électroniques compte tenu de l'objectif de simplification.

4. **L'accès des pouvoirs locaux** aux services de Télémarc sera autorisé sur base du release digiflow 2.9. La priorité sera donnée aux communes et aux provinces.

Les règles d'utilisation seront communiquées aux bourgmestres et gouverneurs avec un accent sur les objectifs de simplification prévus par la réglementation marchés publics. Les conseillers en sécurité seront également responsabilisés et intégrés dans la structure de surveillance de l'application de Télémarc.

En ce qui concerne de **nouvelles attestations** électroniques :

5. La consultation du fichier dettes fiscales sera rendue possible dans le respect de l'autorisation de la CVP.

6 La configuration du fichier des entrepreneurs agréés sera adaptée aux paramètres de digiflow si nécessaire.

2.5. *Analyse du remplacement des attestations papier « employeurs » ONSS par des flux électroniques*

L'ASA établira un rapport sur l'état de la situation des projets en cours en parallèle avec les dossiers et les rapports du groupe de travail « Modernisation de la Sécurité Sociale ».

2.6. *Introduction des chèques-repas électroniques*

Le gouvernement a l'intention, dans le courant de 2009, de prendre les mesures réglementaires pour que les premiers chèques-repas électroniques soient distribués fin 2009.

2.7. *Inscription des professions libérales dans la BCE:*

L'embarquement initial des professions libérales dans la BCE se déroulera en 2009 sur la base des données disponibles auprès de l'INASTI. Ces données seront par la suite validées et complétées par celles des ordres et des instituts.

Pour les professions médicales, il sera possible de suivre un schéma légèrement adapté tout en tenant compte de la plate-forme e-Health.

Dès que le groupe cible aura été enregistré dans la BCE, l'ASA étudiera les possibilités de simplification d'autres procédures administratives.

2.8. *Certificats d'origine*

Le 27 janvier 2009, la nouvelle application pour les demandes et délivrances électroniques des certificats d'origine par les Chambres de Commerce a été présentée à la presse. Ce projet est donc terminé.

Bien entendu, l'ASA va continuer à suivre l'utilisation que font les entreprises de cette nouvelle application.

2.9. *Simplification des statistiques*

Le projet « Websurvey enquête de structure » qui permet les réutilisations maximales des informations disponibles auprès de la Banque Nationale, doit entrer en production au mois de septembre. Il forme donc la première priorité pour cette année 2009 tout en tenant compte du nombre d'entreprises concernées.

De plus, on continuera à étudier les possibilités de simplification d'autres statistiques. Ainsi, actuellement, des discussions sont en cours avec l'AFSCA pour supprimer les statistiques des abattoirs afin de réunir dans le futur les données nécessaires sur la base de la nouvelle application sanitel.

2.10. *Réutilisation des données publiques*

1. L'ASA propose aux membres du Comité de la Transparence de :
 - a) valider le catalogue d'hyperliens des données réutilisables, par institutions respectives ;
 - b) adopter une manière de collecter les données la plus efficace possible tant au niveau de la qualité que des efforts nécessaires pour l'exercice : créer un template électronique ;
 - c) produire le catalogue de produits mis à disposition sur un portail informationnel en parallèle avec les travaux de la directive « Services » ;
 - d) perfectionner la recherche dans le catalogue par un moteur de recherche associé, basé sur des critères tels que, p.ex., domaines, source, mots-clefs, titre ou mot(s) du titre ;
 - e) finaliser le guide pour le remplissage des champs du questionnaire ;
 - f) alimenter en contenu ce catalogue des produits.
2. L'ASA est le service pilote pour le contenu et le développement du catalogue produits. Elle interprètera, sélectionnera, mettra les outils à disposition et organisera la communication autour du catalogue. Elle jouera les rôles de coordonnateur et de vérificateur des données du catalogue en collaboration avec les membres du Comité de la Transparence .
3. Par ailleurs, elle poursuivra ses efforts en vue d'une simplification et d'une application réaliste de la directive. Elle informera et consultera les entreprises des évolutions européennes et des avancées du catalogue.
4. Le Comité de la Transparence entamera, le cas échéant, une réflexion sur les rapports des membres de la Commission de recours en matière de réutilisation, afin d'éviter aux services publics des recours contre des pratiques éventuellement contraires à la directive.

3. Dossiers à l'étude

3.1. *Sabam/rémunération équitable :*

Le Ministre pour l'Entreprise et la Simplification est également compétent pour les droits d'auteurs ; selon l'ASA, tous les espoirs sont permis pour progresser de manière significative dans ce dossier.

3.2. *Mandats au sein des sociétés et des entreprises :*

L'ASA poursuivra ses travaux en 2009 d'une part, en apportant activement son soutien à la BCE et, d'autre part, en recensant les différents mandats actuels et futurs exigés pour exercer les « professions du chiffre » (comptables, fiscalistes, ...).

En outre, l'ASA continuera dans la mesure du possible, à veiller à ce que plus aucun système particulier ne soit mis en place. Dans ce cadre, l'ASA a récemment plaidé contre l'introduction d'une nouvelle carte de mandat payante par La Poste pour le retrait d'envois recommandés. En effet, dans ce cas, l'e-ID peut parfaitement convenir.

3.3. *Inventaire et relèvement des seuils légaux de concordance électronique et facturation (e-ID)*

Le groupe de travail chargé de lever les derniers obstacles pratiques et légaux pour accéder à une facturation électronique s'est réuni une première fois début 2009. Cette réunion portait surtout sur la recherche de solutions concernant la facturation électronique par les PME qui collaborent avec un comptable externe. Afin de dresser un tableau complet de la situation, quelques grandes entreprises seront incluses dans les activités.

L'ASA assurera en outre un suivi des modifications qui, dans ce cadre, ont été proposées en janvier 2008 par la Commission européenne.

3.4. *Réduction du délai exigé pour la vente d'un bien immobilier*

L'ASA, en collaboration avec toutes les parties concernées, a élaboré un plan de projet qui a été approuvé par la commission d'experts DERve.

En application de ce plan, une analyse fonctionnelle et technique sera menée durant la première moitié de l'année 2009 sous la direction d'un consultant désigné par l'ASA. L'objectif : recenser les différentes procédures appliquées lors de la vente d'un bien immobilier.

Il convient de prendre en compte, dans ce projet, le planning des différents projets de modernisation entrepris par le SPF Finances, tel que le projet STIPAD 1.

Enfin, une série de réunions de travail ont également été planifiées avec la Région flamande afin de déterminer les informations que les notaires sont légalement tenus de se procurer avant la rédaction de tout acte de vente. Les autres Régions seront invitées à rejoindre le projet.

3.5. *Simplification du transfert d'un fonds de commerce*

Les phases 2 et 3 seront finalisées durant le premier trimestre 2009. Une note reprenant d'éventuelles pistes de simplification sera, par la suite, soumise au Comité d'Orientation.

3.6. *Procuration électronique pour transport de marchandises*

Le suivi de ce dossier se fera notamment en transmettant au SPF Mobilité des propositions d'autorisations et de procurations qui pourraient être intégrées dans le nouveau fichier d'immatriculation des véhicules.

3.7. *Obligation de procuration en cas de remboursement de la TVA*

En 2009, l'ASA continuera à souligner la nécessité de simplifier les procédures de remboursement du trop perçu.

En outre, dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a prévu la restitution mensuelle du crédit d'impôt pour les secteurs (construction et exportation) qui, par la nature même de leurs activités, constituent des avoirs TVA.

3.8. *Procédure de demande de brevets*

Une note de synthèse sera rédigée à ce propos et sera soumise en 2009 au Comité d'Orientation.

3.9. *Comptabilisation des droits d'expédition*

Une note est en cours de préparation proposant de ne plus faire comptabiliser par les greffes les droits d'expédition (frais de copies) pour les montants inférieurs à 20 euros.

A soumettre au Comité d'Orientation.

3.10. *Simplification de l'immatriculation des véhicules en cas de déménagement*

L'ASA étudie actuellement dans quelle mesure les démarches administratives des citoyens et des entreprises peuvent être simplifiées dans le cas d'un déménagement.

3.11. *Agrément pour entrepreneurs dans le cadre de marchés publics*

Une série de proposition a été formulée par l'ASA en vue de simplifier la procédure d'agrément des entrepreneurs dans le cadre de marchés publics. Ces propositions sont pour l'instant étudiées par toutes les parties concernées (administration et secteurs).

A soumettre au Comité d'Orientation.

4. Dossiers internationaux avec impact national

4.1. Représentation officielle au niveau international

Assurer la continuité et, comme par le passé, veiller à ce que les efforts fournis par la Belgique sur le plan de la simplification administrative reçoivent la reconnaissance internationale qu'ils méritent.

De plus, la Belgique doit organiser au premier semestre 2010 la réunion du Directors and Experts for Better Regulation. Les entretiens préparatoires avec la Tchéquie, la Suède et l'Espagne ont débuté.

L'ASA répond aux demandes de contributions écrites et orales des différents organismes internationaux sur la meilleure réglementation et la simplification.

4.2. Programme d'action européen « simplification et meilleure réglementation »

L'ASA opérera un suivi actif du programme d'action européen en :

1. Veillant à la mise en œuvre rapide de toute nouvelle législation européenne simplifiée;
2. Suivant en permanence les résultats (et leur interprétation) de l'évaluation européenne et en les comparant à ses propres évaluations;
3. Etudiant la possibilité de fixer un objectif quantifié pour la Belgique en concertation avec les autres niveaux de pouvoir.

4.3. Exécution de la Stratégie de Lisbonne à propos des entreprises débutantes

Le Conseil de compétitivité des 1 et 2 décembre 2008 et le Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008 ont fixé de nouveaux objectifs à savoir :

1. Finalisation de l'implémentation des guichets uniques ;
2. Création d'une entreprise en moins de 3 jours ouvrables ;
3. Création d'une entreprise pour 0 €;
4. Octroi des autorisations spécifiques dans un délai inférieur à un mois sauf en cas de risque sérieux pour la santé et l'environnement.

Actions prévues :

- Participation aux réunions à la Commission européenne ;
- Participation à l'élaboration de modèles d'entreprises réalistes (ceux présentés par la Commission européenne étant assez flous et ne permettant pas une comparaison rigoureuse) ;
- Préparer les dossiers d'évaluation en collaboration avec les administrations compétentes ;

- Poursuivre, en collaboration avec tous les niveaux de pouvoir, les efforts consentis pour réduire la durée des procédures spécifiques.

4.4. Implémentation de la Directive « Services »

Coordination générale

- Poursuite GT mixte
- Rédaction d'un projet de loi horizontale pour le volet simplification administrative

Screening simplification

- Un rapport sur les opportunités de simplification au niveau fédéral doit être finalisé pour le 15 avril 2009.

Droit à l'information

- Poursuite du groupe de travail.
- Développement d'un outil pour le catalogue de produit sur base du template (CMS).
- Coordination par l'ASA de l'input pour le catalogue de produits (information brute).
- Remplissage par l'ASA des metadata (dans la mesure des possibilités).
- Développement des outils nécessaires pour uploader l'information sur Tridion (WCMS du Portail fédéral).
- Mise en forme du Portail par le service de communication externe, en collaboration avec l'ASA

Guichets uniques

- Définition par chaque entité des modalités de fonctionnement des GEA .
- Rédaction d'un projet de loi horizontale (à intégrer dans la loi horizontale « simplification »).

4.5. OCDE – peer review « meilleure réglementation »

La deuxième partie de l'examen de la Belgique sous l'angle de la gouvernance, se déroulera en deux phases :

1. Un projet de rapport, rédigé sur la base des informations glanées dans les réponses au questionnaire ainsi que des entretiens, au même titre les recommandations relatives à une meilleure législation, sera rédigé par les peer reviewers et transmis à l'ASA en avril 2009 ;
2. L'ASA en collaboration avec les autorités fédérées participantes remettra les remarques argumentées sur ce projet de rapport aux peer reviewers dans les temps pour finaliser le rapport belge en juin 2009.

L'ASA met tout en œuvre afin que la Région de Bruxelles-Capitale apporte sa contribution au peer review avant la remise du projet de rapport des peer reviewers.

L'OCDE organisera une session d'examen collectif à la mi-2009 .

Le rapport sur les 15 Etats membres devrait être clôturé en 2010 et faire l'objet d'une conférence internationale.

5. Evaluation de la législation et amélioration de la réglementation

5.1. Général

La production du rapport « évaluation de la gestion réglementaire » sur la Belgique (initiative UE-OCDE/voir point 4.4) amènera très probablement une série de recommandations.

A partir de celles-ci, de nouvelles initiatives seront prises en collaboration avec tous les pouvoirs compétents en matière de législation (exécutif – judiciaire - législatif).

5.2. Vers un test Kafka élargi ?

L'analyse des mesures ex-post de la réglementation parues au Moniteur belge, fait apparaître clairement que le test Kafka porte ses fruits : désormais, on tient mieux compte des charges administratives induites par les nouvelles réglementations. L'ASA restera attentive à ce que le test Kafka conserve son effet positif lors de l'introduction de nouveaux tests.

En 2009, une concertation entre responsables fédéraux des analyses d'impact devrait aboutir à une intégration administrative des différents tests.

L'efficacité et la qualité des tests s'en trouveront améliorées : les agents et autorités publics qui sont dans l'obligation de remplir les tests, pourront en effet s'appuyer sur des concepts communs, des aides faciles à comprendre, des sources d'informations centralisées, etc.

L'ASA prendra une initiative dans ce sens.

5.3. Examen de dossiers ponctuels

En 2009, le cas échéant, l'ASA formulera des propositions pour la suppression ou l'adaptation de réglementations devenues inutiles ou obsolètes.

6. Mesure des charges administratives

6.1. Enquête biennale du Bureau du Plan relative aux charges administratives

L'ASA et le BFP feront à nouveau équipe pour réaliser la 5^{ème} enquête sur les charges administratives pesant sur les entreprises.

Les problèmes récurrents devront trouver de nouvelles propositions de solutions :

1. augmenter la représentativité des résultats (échantillon) ;
2. utiliser la collecte unique de données pour le volet d'identification des entreprises là où se sera possible ;
3. simplifier le volet qualitatif du questionnaire ;
4. intensifier la promotion du questionnaire (incitation à répondre).

Le rapport intermédiaire sera soumis au Comité d'Orientation fin septembre.

Le rapport final sera soumis au Comité d'Orientation fin décembre.

6.2. *Modèle de mesure Kafka, c'est-à-dire le modèle SKM*

Le planning 2009 prévoit les activités suivantes :

- mesurer toute la réglementation fédérale ayant un impact sur les charges administratives, parue au Moniteur belge depuis le 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009,
- poursuivre les formations ;
- produire le rapport 2008 ;
- produire le rapport des réalisations 2003-2007 ;
- produire le rapport « SPF Mobilité » ;
- effectuer la mesure des charges administratives rattachées aux obligations comptables et les comptes annuels ;
- réaliser la mesure avec l'appui des projets de simplification ;
- commencer de nouveaux thèmes et/ou rapports de groupes cibles ;
- lancement du nouveau cahier des charges pour le Bureau de Mesure.

6.3. *La mesure, à la demande de l'OCDE, d'une série d'obligations administratives relatives au transport de marchandises par route (certaines obligations sociales et fiscales spécifiques).*

Les secrétariats sociaux ont demandé d'utiliser le SCM pour les procédures sociales simplifiées dans le cadre de la modernisation de la gestion de la sécurité sociale.

Les mesures effectuées lors de l'étude « Transport de marchandises par route » seront extrapolées à l'ensemble de la population des travailleurs.

7. Promotion et soutien à la simplification

7.1. *Animation de réseaux*

7.1.1. *Réseau des agents de simplification*

Un certain nombre de réunions du réseau sont prévues en 2009, sur les thèmes d'actualité et d'intérêt général.

Par ailleurs, la collaboration avec les différents services publics sera renforcée dans le cadre de la rédaction et du suivi du nouveau plan d'action fédéral de simplification (cf. point 8).

7.1.2. *Plate-forme de concertation en matière de Simplification Administrative*

Un programme actualisé est discuté avec les membres du CCSA en début 2009 et soumis au Comité d'Orientation pour information (voir document séparé: "Bilan 2008-Programme d'actions 2009").

Les deux instances sont tenues au courant de l'évolution des dossiers : le Comité de concertation à chaque fois que l'exigent les dossiers et le Comité d'Orientation au moins une fois par an.

7.1.3. Réseau « Réutilisation des données publiques »

Le Comité de la Transparence (voir aussi point 2.10).

Le réseau interfédéral est intégré dans le Comité de la convention de collaboration en matière de simplification administrative entre les entités fédérées et fédérale.

L'ASA poursuivra ses collaborations avec le *groupe de travail juridique de la Commission*.

En qualité de correspondant belge du réseau E-PSI, l'ASA a l'intention d'intensifier sa participation aux événements organisés en Europe, à la demande des organisateurs.

7.2. Participation à des groupes de travail externes

7.2.1 La commission de coordination de la BCE

Assurer la continuité.

7.2.2 Le comité de coordination de la BCSS

L'ASA suivra les réunions du comité général de coordination en qualité d'observateur.

7.2.3 Le Comité Economique Interministériel du SPF Economie

Voir points 4.1. et 4.2.

7.2.4 Les groupes de travail mis sur pied en exécution du protocole de coopération E-gov

L'ASA poursuivra sa collaboration avec les entités fédérées au sein de cette plateforme E-GOV et de ses groupes de travail.

Les représentants de la plate-forme E-gov sont par ailleurs étroitement associés aux projets de simplification contenant un volet e-gov potentiel.

Par ailleurs, l'ASA collabore au groupe d'accompagnement du projet intégré de Fedict sur un « E-GOV monitor » à partir de mars 2009.

7.2.5 Le groupe de travail mixte Modernisation de la Sécurité sociale

L'ASA continuera à suivre les projets ayant un impact de simplification administrative au sein de ce groupe. Elle insistera pour mesurer l'impact des projets en cours ou réalisés. Rapport sera fait s'il y a matière.

7.2.6 Divers groupes de travail concernant le portail www.belgium.be

Assurer la continuité, en accordant une attention particulière aux informations à fournir en exécution du Chapitre II de la directive services et la directive « re-use » (portail business.be à promouvoir).

7.2.7 Comité de qualité de la Banque-Carrefour des Entreprises

Assurer la continuité et informer les autres niveaux de pouvoir des résultats obtenus (voir plan de la Convention de collaboration – article 4).

7.3. Communication

Les travaux seront centrés sur plusieurs volets :

- Rénovation du matériel identitaire de l'ASA (logo, charte graphique, support matériel, etc) ;
- Aide aux publications (voir point 7.3.2) ;
- Aides stratégiques ;
- ...

Les sites seront adaptés en fonction des marchés publics spécifiques.

7.3.1 Site web www.simplification.be

Poursuite des travaux en vue de la reconstruction du site sur base d'un Content Management System (CMS), à déterminer, avec module intégré pour la newsletter électronique.

Sur base des nouvelles fonctionnalités requises, un nouveau cahier des charges en la matière sera rédigé et attribué en 2009.

7.3.2 Publications

Les publications suivantes sont prévues dans le courant de l'année 2009 :

- Dépliants (présentation ASA, point de contact Kafka);
- Brochures à thèmes (My glass house web) ;
- Un rapport des résultats des mesures (année 2008);
- Un rapport concernant les réalisations et projets en matière de simplification et de mobilité, en étroite collaboration avec le SPF concerné ;
-

7.4. Point de contact www.kafka.be

Les actions supplémentaires suivantes sont prévues en 2009 :

1. Rafrâichissement du site www.kafka.be, avec l'espoir de parvenir à le profiler comme le point de contact unique pour les charges administratives dans l'ensemble du pays ;
2. Elaboration d'un seuil afin d'éviter les spams ;
3. Association « d'experts du vécu » en matière de pauvreté pour le traitement et la collecte ultérieure des informations relatives aux problèmes des plus démunis.

Du reste, comme par le passé, les messages reçus serviront de base à l'ouverture de nouveaux dossiers et permettront de signaler les difficultés constatées aux différents services compétents.

7.5. Organisation du Kafka-Award 2008-2009

L'ASA reste convaincue que l'on peut encore éviter bon nombre de « paperasseries administratives » au sein même de la plupart des entreprises. Il a été convenu avec les partenaires du Award Kafka de chercher une nouvelle formule permettant circonscrire ces questions et d'élaborer une approche en la matière.

8. Plan d'Action Fédéral Simplification

Pour résoudre les problèmes constatés au cours de l'année 2008 et à la demande du ministre pour l'Entreprise et la Simplification, un nouveau plan d'action fédéral de simplification sera élaboré pour la mi-2009, en collaboration avec l'ensemble des services publics.

Ce nouveau plan sera présenté au Conseil des ministres et actualisé à intervalles réguliers.

9. Avis ad hoc

Ce type d'interventions sera réitéré en 2009, en étroite collaboration avec la Cellule stratégique du ministre pour l'Entreprise et la Simplification.

